



RÈGLEMENT DU CROSS DUATH'LIONS

Ces règles sont nécessaires au bon déroulement de l'épreuve pour chacun des participants. En vous inscrivant vous en acceptez les termes, sous peine de disqualification. Il est donc impératif de lire ce règlement avant le jour de la course.

Le club des lions châtelleraudais organise la première édition de son cross duathlon sous l'appellation « Cross Duath'Lions ».

Il aura lieu le lundi 1^{er} mai 2023 sur la Commune de Châtellerault. Le centre de l'épreuve sera situé au lac et à la forêt de Châtellerault.

Règlement de course

La course est affiliée à la Fédération Française de Triathlon par conséquent les règles du cross duathlon s'appliquent (RS2023). Les participants se verront remettre 1 dossard, une plaque de cadre à fixer sur le vélo et un autocollant à coller sur le casque.

A l'entrée de l'aire de transition l'équipe d'arbitres vérifiera les points suivants :

- **Casque homologué et jugulaire ajustée ***
- **Freins en état de marche pour les 2 roues**
- **Ceinture porte dossard avec 3 points d'attache**
- **Bouchons de cintre présents et fixe**
- * **Le port du casque est interdit en course à pied.**

Chacun devra déposer ses affaires à son emplacement dans l'aire de transition, en respectant la place qui lui a été attribuée. Seuls les participants auront accès à l'aire de transition. **Le dépôt du matériel ne se fera qu'aux horaires d'ouvertures indiquées ci-après.**

Aucun abandon de matériel à une tiers personne n'est autorisée pendant l'épreuve.

Des zones de délestage seront mises en place pour les papiers et emballages de nutrition/alimentation.

Lors de la course à pied le dossard se porte devant, tandis que lors du VTT il se porte derrière. L'utilisation d'une ceinture porte-dossard est vivement conseillée. Si les participants ne possèdent pas de ceinture, ils fixeront le dossard à l'avant de leur tee-shirt pour la course à pied et devront le positionner à l'arrière du tee-shirt pour le vélo.

Les arbitres imposeront aux duathlètes ne respectant pas les règles, **une remise en conformité** par la présentation d'un carton jaune et une procédure du « STOP and GO ».

L'enchaînement se compose d'une première course à pied typée trail avec départ en ligne, d'un parcours vélo de type VTT et d'une seconde course à pied. Après la première boucle à pied, les duathlètes pourront récupérer leurs affaires de VTT et laisser celles de course à pied en prévision de la seconde boucle à pied. Les vélo-tout-terrain (VTT), les vélo-tout-chemin (VTC), les gravels et les cyclo-cross sont autorisés mais les vélos électriques sont interdits en course. Aucune aide, qu'elle soit mécanique, extérieure, électrique n'est



autorisée pour achever le parcours imposé. Selon la réglementation sportive 2023 des cross duathlons l'aspiration-abri est autorisée. La zone de transition est régie par un sens de circulation et est délimitée par une ligne de montée de vélo et une ligne de descente de vélo. Les participants ne pourront pas monter sur leurs vélos avant cette première ligne et devront descendre avant cette dernière ligne.

L'arrivée sera jugée par le passage du coureur (sa poitrine) sous l'arche. Il devra avoir son dossard visible. En cas de litige, c'est l'arbitre posté à l'arrivée qui tranchera. En cas d'abandon, le participant devra remettre son dossard à un arbitre (et non à un signaleur).

Tout manquement à ces règles entraînera la disqualification de l'athlète ou de l'équipe relais.

Un ravitaillement final sera proposé à l'ensemble des participants dans l'aire d'arrivée.

Après l'arrivée du dernier cycliste de l'épreuve, l'aire de transition sera de nouveau accessible aux participants afin qu'ils puissent récupérer leurs affaires (pour les horaires cf. paragraphe « aire de transition »). Un contrôle sera effectué par l'organisation, sur l'autocollant du vélo et le dossard.

Selon la réglementation fédérale 2023, un **pass-compétition** est nécessaire pour les non-licenciés **FFTRI Compétition**, enfants et adultes. Il devra être payé au moment de l'inscription, et le formulaire rendu au moment du retrait des dossards :

- pour les épreuves jeunes et XS individuelles : 2€,
- pour les relais XS : 2€ par relayeur non licencié,
- pour l'épreuve S individuelle : 5€,
- pour les relais S : 5€ par relayeur non licencié.

En cas de litige, toute réclamation doit être faite à l'un des organisateurs et à l'arbitre principal.

AUCUNE RÉCLAMATION NE POURRA ÊTRE REÇUE SI L'UNE DE CES RÈGLES N'EST PAS RESPECTÉE.

Parcours – Catégories – Horaires

Le retrait des dossards sera possible à partir de 7h30.

6 courses sont proposées :

| | Départ groupé | Clôture épreuve | CAP 1 | VTT | CAP 2 | Catégorie acceptée |
|-----------|---------------|-----------------|---------|----------|---------|--------------------|
| S | 9h00 | 10h45 | 4 000 m | 11 000 m | 2 000 m | à partir de 16 ans |
| Relais S | 9h00 | 10h45 | 4 000 m | 11 000 m | 2 000 m | à partir de 16 ans |
| XS | 9h15 | 10h45 | 2 000 m | 5 500 m | 1 000 m | à partir de 14 ans |
| Relais XS | 9h15 | 10h45 | 2 000 m | 5 500 m | 1 000 m | à partir de 12 ans |
| 10/13 | 11h00 | 11h45 | 750 m | 4 000 m | 750 m | de 10 à 13 ans |
| 6/9 | 12h00 | 12h30 | 250 m | 1 000 m | 250 m | de 6 à 9 ans |



Aire de transition

- Une aire de contrôle sera ouverte en amont du parc. L'accès au parc se fera ensuite de manière à ne pas gêner les courses en cours,
- Le matériel non utilisé pendant la course devra être rangé à l'emplacement du coureur
- Il est interdit de rouler dans le parc de transition.

| | Ouverture dépôt aire de transition | Fermeture dépôt aire de transition | Ouverture retrait vélo aire de transition | Fermeture retrait vélo aire de transition |
|-----------|---------------------------------------|---------------------------------------|---|---|
| S | 8h00 | 8h50 | 10h45 | 11h00 |
| Relais S | 8h00 | 8h50 | 10h45 | 11h00 |
| XS | 8h00 | 8h50 | 10h45 | 11h00 |
| Relais XS | 8h00 | 8h50 | 10h45 | 11h00 |
| 10/13 | 10h15 | 10h50 | 12h30 | 13h00 |
| 6/9 | 10h15 | 10h50 | 12h30 | 13H00 |

Inscriptions et Désistement

Les inscriptions se feront sur Internet sur le site www.runchrono.fr jusqu'au vendredi 28 avril 2023 à 23h59.

Une inscription sera finalisée dès lors que : le règlement de l'inscription ainsi que la licence OU le certificat médical de non contre-indication :

- au « vélo et course à pied en compétition » pour les courses individuelles,
- au « vélo et/ou course à pied en compétition » pour les courses relais en fonction de la/les disciplines du relayeur,
- au « duathlon en compétition »,
- au « triathlon en compétition ».

(datant de moins d'un an à la date de l'inscription) + le pass-compétition seront fournis.

Les mineurs non licenciés FFTRI devront fournir une autorisation parentale lors du retrait des dossards.

Les licences FFTRI compétition sont acceptées, mais les licences FFA ou FFC ne sont pas suffisantes pour les épreuves individuelles (il faut les deux licences). Une licence FFTRI loisirs ne nécessite pas de certificat médical mais nécessite un pass-compétition.

Toute personne n'ayant pas fourni son certificat médical ou sa licence compétition au moment de l'inscription, devra fournir une copie à l'organisation, au plus tard au moment du retrait du dossard. Sinon son inscription pourra être de nouveau attribuée. **Nous rappelons que sans certificat médical en bonne et due forme, nous n'accepterons pas les athlètes sur le duathlon.**

Le nombre de participants est bloqué à 300, toutes courses confondues. Les inscriptions seront closes dès que ce nombre sera atteint. Le Cross Duath'Lions se réserve le droit de conserver un nombre d'inscriptions enfants disponibles jusqu'au matin de la course et ce, indépendamment du nombre d'inscrits.



Lors du retrait des dossards tous les participants devront présenter une pièce d'identité.

Tarifs :

| | Licenciés FFTRI compétition | Pass- compétition (non licenciés) | Frais de dossier |
|-----------|--------------------------------|--------------------------------------|------------------------|
| S | 14 € | 5 € | cf. site d'inscription |
| Relais S | 18 € par équipe | 5 € par relayeur | cf. site d'inscription |
| XS | 12 € | 2 € | cf. site d'inscription |
| Relais XS | 16 € par équipe | 2 € par relayeur | cf. site d'inscription |
| 10/13 | 4 € | 2€ | cf. site d'inscription |
| 6/9 | 4 € | 2€ | cf. site d'inscription |

Bénévoles et signaleurs

L'organisation s'engage à déployer autant de bénévoles et signaleurs que possible, afin de mettre les coureurs dans les meilleures dispositions.

Les participants s'engagent à respecter le règlement, les arbitres, les bénévoles et les participants.

Dotations

La remise des récompenses se déroulera à partir de 12h45.

Épreuves S et XS : les 3 premiers duathlètes femmes de chaque course seront récompensés ainsi que les 3 premiers duathlètes hommes.

Epreuves relais S et XS : la première équipe féminine, la première équipe masculine et la première équipe mixte seront récompensés.

Jeunes : les 3 premiers garçons et les 3 premières filles de chaque course seront récompensés.

Un challenge du club le plus représenté sera attribué.

Les dotations respecteront la parité.

Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas d'inscriptions insuffisantes et/ou de force majeure et/ou de modifier le parcours si cela s'avère nécessaire.

Responsabilités

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités :

- en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant ;



- en cas d'accident provoqué par le non-respect du Code de la Route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police, de gendarmerie ou des commissaires de course ;
- en cas de non-respect des consignes de sécurité dictées par le service médical visant à la santé de l'athlète ;
- en cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel.

Assurance

La licence fédérale et l'organisateur ne couvrent pas le matériel (bris, perte et vol) même durant l'épreuve. Les licenciés peuvent contracter, s'ils le désirent, une assurance optionnelle pour le vol et le bris de matériel auprès de leur assurance personnelle ou fédérale.

Droit à l'image

En acceptant le règlement de la course, l'athlète (ou son représentant légal pour les mineurs) autorise l'organisateur à utiliser les photos et vidéos prises lors de l'épreuve à titre de description et d'illustration de l'événement. Aucune utilisation commerciale ne sera faite de ces images. Les photos prises et diffusées par des spectateurs ne sont pas de la responsabilité de l'organisateur.